

Tableaux d'avancement aux grades d'AAPFIP de 1ère et 2ème classe au titre de l'année 2012.

Déclaration des élus de la CGT FIP 43

Les élus CGT Finances Publiques de Haute-Loire souhaitent en premier lieu revenir sur le scandale que constitue les conditions d'accès au 8ème échelon du grade d'Agent administratif principal de 1ère classe.

Le contingentement du volume de promotion pour l'accès au 8e échelon a des conséquences graves pour les agents de catégorie C : ils ne pourront pas bénéficier automatiquement de l'indice majoré 430, soit un gain de 14 points (64,82 € brut) accompagné d'une majoration de l'indemnité d'administration et de technicité et, éventuellement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement.

- De nombreux AAP1 qui justifient d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon partiront à la retraite sans bénéficier du 8ème échelon (cela représente une perte de 48,62 € pour une pension à taux plein).

- Pour la CGT, l'administration cherche, une fois de plus, à faire des économies sur le dos des personnels les moins rémunérés. Et qui sont-ils ces personnels, ou plutôt, qui sont-elles ? En majorité des femmes, qui ont interrompu leur carrière ou ont travaillé à temps partiel pour élever les enfants.

Ce sont elles, dans nos services, qui vont se voir appliquer les décotes au moment de la liquidation de leur pension, ce sont elles qui doivent retarder leur départ en retraite pour quelques euros qui compteront pour boucler les fins de mois Car oui , des collègues partent à la retraite avec moins de 1000 euros.

Alors vous comprendrez pourquoi, à la CGT, nous qualifions d'obscène le contingentement pour l'accès au 8ème échelon.

Voilà ce que les élus CGT voulaient vous dire en première intervention. Nous continuerons à nous battre pour que l'accès au 8ème échelon soit banalisé et ouvert à l'ensemble des agents remplissant les conditions statutaires pour y accéder. Dans le nouveau contexte politique que nous connaissons, la CGT revendique que l'administration ouvre immédiatement des négociations qui doit être prises très au sérieux !.

Concernant cette CAP la CGT Finances Publiques réaffirme son attachement à la défense et au renforcement du statut général des fonctionnaires, à la reconnaissance des qualifications dans le déroulement de carrière en facilitant la promotion interne dans un cadre de droits et garanties fortes inscrit dans les statuts particuliers.

La CGT Finances Publiques revendique un déroulement de carrière, pour les agents ,au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps. En effet pour les personnels d'un même corps ayant les mêmes fonctions, définies dans un même statut particulier, les grades actuels ne trouvent aucune justification.

Dans le cadre de la carrière actuelle ,la CGT Finances Publiques condamne les contraintes budgétaires qui limitent le nombre de promus et empêchent nos collègues d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.

Dans ce cadre, la CGT revendique la promotion des agents au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires requises, assurant le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom.

C'est pourquoi et sans remettre en cause les qualités des agents proposés, la CGT s'abstiendra lors du vote, pour marquer clairement son désaccord vis-à-vis des méthodes d'établissement de ces tableaux d'avancement, en raison du faible volume de promotion accordé. Beaucoup trop d'agents restent bloqués alors qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Les élus de la CGT FIP 43 en CAPL n° 3